
La Calim, un projet d'innovation sociale inédit en Suisse !

La Calim travaille sur les trois axes suivants :

- la réappropriation de la gouvernance alimentaire par des collectifs citoyens
- l'accessibilité de tous et toutes à une alimentation choisie en connaissance de cause
- la transition vers un système alimentaire démocratique, durable et résilient

Depuis le premier trimestre 2024, des associations issues de la société civile se sont organisées pour mettre en place l'expérimentation de la Calim. La Calim a œuvré à la création de la Caisse genevoise de l'alimentation, lancée le 1er octobre 2025.

Caisse genevoise de l'alimentation : Bilan à six mois

L'objectif 2025 des 200 membres est atteint dès le lancement. Après six mois de fonctionnement, la Caisse genevoise de l'alimentation compte **344 membres** et 316 personnes sur liste d'attente. Les versements en Radis sont couverts à **68%** par les cotisations des membres ; l'objectif des 50% est dépassé dès 2025.

- 24% des membres cotisent davantage qu'ils reçoivent et 20% à l'équilibre
- 15% cotisent 20 CHF, le seuil minimal

La cotisation mensuelle moyenne est de 102 CHF. Depuis le lancement de la Caisse, 250'000 Radis ont été versés.

22 structures acceptent les paiements en Radis (épiceries, magasins, stands de marché et abonnements) et une vingtaine de structures sont en cours de conventionnement par le Comité citoyen. Déjà 156'000 Radis ont été reconvertis en CHF (1 Radis=1 CHF) auprès de la Caisse par les structures.

Les premiers investissements pour la structuration de l'offre alimentaire sur le Canton ont été engagés (**Mandats Calim**). Notamment, pour faciliter l'installation de nouveaux stands de marché ou des distributions de paniers de légumes. Un **suivi scientifique**, en collaboration avec l'Université de Genève, est en cours (questionnaires, entretiens et focus groupes).

Le **Comité citoyen**, comptant 35 membres actifs, se voit une fois par mois et prend toutes les décisions stratégiques de l'expérimentation. Huit **groupes de travail** planchent sur différentes thématiques, regroupant plus d'une vingtaine de personnes investies. Les **Rencontres Calim** ont lieu une fois par mois, proposant visites, soirées, projections, autour des filières agricoles et alimentaires, de la démocratie alimentaire et du lien entre santé et alimentation.

Suite de l'expérimentation (2027-2030)

Encouragée par le nombre de personnes souhaitant rejoindre la Caisse, la Calim se constituera en association à part entière lors de son assemblée constitutive le 2 mai prochain au Théâtre du Loup. Dès lors, elle pourra envisager la **phase II (2027-2030)** avec toutes les personnes qui souhaitent rejoindre le mouvement.

Citations de membres et partenaires

«La Calim m'a permis de connaître les initiatives locales et des produits alimentaires nouveaux pour moi. Au sein du comité, on apprend à développer la gouvernance horizontale. Je fais partie du groupe de travail inclusivité et représentativité. On offre un soutien, comme de faire les courses avec les personnes pas forcément à l'aise à l'idée d'entrer dans une épicerie alternative. Car, quand on a l'habitude des grandes enseignes, cela peut être déstabilisant.»

Ayooshee Dokhee, membre de la Calim et membre du comité citoyen

«J'ai entendu parler de cette initiative dans les médias. J'avais déjà été bénévole lors d'un banquet antigaspillage et la pauvreté de certains étudiants et familles m'avait touché. Aujourd'hui, mon salaire me permet de soutenir ceux qui ont des difficultés.»

Un membre de la caisse

«Une grande majorité des nouveaux clients sont des personnes qui socio-économiquement, voire culturellement, ne seraient jamais venues au marché sans la Calim. Cela nous permet d'expliquer nos prix, plus élevés que ceux des légumes venant de loin ou cultivés hors-sol. Nous défendons des salaires corrects, qui restent néanmoins très bas, et une éthique : le bio et la relocalisation de l'alimentation.»

Léo Zulauf, agriculteur de la Ferme de Budé

Fonctionnement de la Caisse genevoise de l'alimentation

→ Les membres déterminent leur cotisation mensuelle en fonction de leurs moyens. Aucun justificatif de revenu n'est demandé ; des outils pour déterminer les cotisations sont fournis par la Calim. La cotisation minimale est fixée à 20 CHF ; pas de montant de cotisation maximal.

→ Les membres reçoivent mensuellement l'équivalent de 150 CHF en Radis, le crédit numérique développé par la Calim.

→ Un protocole et une grille de critères, définis par le Comité citoyen, sont appliqués pour choisir les structures où peuvent être dépensés les Radis (épiceries, étals de marchés, artisans de bouche, abonnements contractuels).

→ Les membres de la Calim prennent un engagement et participent aux Rencontres Calim (visites, projections, repas...).

Liens et documents à télécharger

- Site internet : calim-ge.ch
- Engagement des membres
- Autres documents à télécharger
- Grille de conventionnement
- Guide d'inscription

Personnes de contact

Sabine Bally

sabine.bally@calim-ge.ch

+41 79 217 58 41

Léa Winter

lea@calim-ge.ch

+41 77 429 26 30